

Pandémie de la COVID-19 - Québec autorise les rassemblements extérieurs de 10 personnes et moins, sous certaines conditions

21 mai 2020

La vice-première ministre du Québec, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M^{me} Geneviève Guilbault, a annoncé le 20 mai que les autorités de santé publique ont donné leur accord à de nouvelles règles entourant les rassemblements extérieurs.

À compter de vendredi, les Québécois pourront se rassembler à l'extérieur à condition de respecter des mesures. D'abord, les rassemblements devront se limiter à un maximum de dix personnes. Ensuite, ils devront inclure des personnes d'un maximum de trois ménages, donc des personnes qui vivent dans un maximum de trois foyers différents. Évidemment, une distance minimale de deux mètres devra être maintenue entre celles qui ne proviennent pas d'un même ménage. Le port du masque ou du couvre-visage est fortement recommandé.

Concrètement, il sera par exemple désormais possible d'inviter chez soi deux familles d'amis pour un barbecue dans une cour arrière ou de laisser les enfants de trois familles différentes jouer ensemble dans la ruelle, dans la mesure où tous respectent la distanciation physique de deux mètres. Dans tous les cas, un regroupement total d'un maximum de dix personnes sera toléré à l'extérieur.

Pour le moment, seuls les rassemblements extérieurs sont tolérés, étant donné que les risques de contagion y sont moins élevés. Les rassemblements intérieurs, eux, demeurent interdits. Ainsi, ce n'est toujours pas le temps d'inviter des amis dans les maisons ou les appartements, ni d'organiser des soupers avec ceux-ci à l'intérieur. La ministre Geneviève Guilbault demande la collaboration des Québécois et se dit consciente que ces nouvelles règles devront faire l'objet de flexibilité et du bon jugement des gens dans certaines situations. Un parent devant accompagner un enfant à la salle de bain, par exemple, pourra entrer et sortir de la maison de son hôte.

L'objectif derrière ces mesures d'assouplissement, a expliqué Geneviève Guilbault, est de trouver un équilibre entre la santé physique et la santé mentale des Québécois. « Pour l'instant, ça va nous permettre de revoir des amis et de profiter du beau temps qui s'en vient. Je pense que ça va tous nous faire du bien. Mais la situation demeure fragile et on doit rester prudents. C'est un premier pas qu'on fait aujourd'hui et, si on continue de freiner la contagion, on va continuer d'avancer graduellement », a-t-elle déclaré.

Annnonce à venir concernant les soins de santé privés et les soins personnels

La vice-première ministre a également annoncé que les autorités de santé publique ont donné leur feu vert pour rouvrir progressivement les entreprises de soins corporels et de soins de santé privés. Il est question, entre autres, des salons de coiffure et des dentistes.

« Ces réouvertures se feront avec la mise en place de mesures sanitaires particulières pour protéger les travailleurs et les clients », a assuré Geneviève Guilbault. Les ministres Jean Boulet et Danielle McCann feront une annonce plus tard aujourd'hui.

Les infirmières pourront prendre des vacances

La vice-première ministre a tenu à faire une mise au point quant aux vacances des infirmières. Le gouvernement du Québec entend s'assurer que le personnel puisse prendre du repos bien mérité cet été. Il est souhaité d'offrir deux semaines de vacances durant la période estivale pour le personnel œuvrant dans les milieux liés directement aux soins de la COVID-19. Chaque établissement doit s'assurer de maintenir l'offre de services. Pour les autres milieux, les établissements pourront probablement octroyer les vacances selon les modalités prévues aux conventions collectives.

Tendance encourageante

La vice-première ministre a indiqué que, dans l'ensemble, la tendance actuelle continue d'être encourageante. Toutefois, celle-ci dépend entièrement de tous les petits gestes que les Québécois accomplissent chaque jour pour stopper la contagion. Elle a invité la population à continuer de respecter les consignes des autorités de santé publique.

Achetez un masque fait au Québec

Geneviève Guilbault a réservé ses remerciements du jour aux nombreux entrepreneurs québécois qui se sont lancés dans la production de masques artisanaux et de couvre-visages. Beaucoup d'entreprises ont su s'adapter en quelques semaines pour nous aider à nous protéger, et les couturières et couturiers sont nombreux à travailler fort pour répondre aux commandes.

M^{me} Guilbault a rappelé aux Québécois qu'il va falloir s'habituer à porter un masque dans les lieux publics, en particulier dans les transports en commun et dans les commerces. « Allez voir les masques que nos entrepreneurs ont à offrir. Nos entrepreneurs offrent de très beaux produits. Je sais que ça peut paraître bizarre au début, mais tant qu'à porter un masque, aussi bien porter quelque chose de beau qui est fabriqué chez nous. C'est à la fois un moyen d'acheter local et de se protéger les uns les autres », a-t-elle souligné.

Citations :

« Je sais que c'est de plus en plus difficile de rester disciplinés après plus de deux mois, surtout avec l'été qui arrive. Nos amis nous manquent, notre famille nous manque. Je sais que c'est dur pour le moral. On a entendu le cri du cœur, entre autres de nos jeunes qui voudraient recommencer à socialiser en dehors des écrans. Avec la Santé publique, nous annonçons aujourd'hui un moyen d'assouplir nos règles sur les rassemblements, sans mettre notre santé en péril. L'objectif, c'est de trouver un équilibre entre la bataille contre le virus et une vie plus normale. Mais pour gagner la bataille contre le virus, il va falloir jouer en équipe et rester disciplinés. Si la contagion repart de plus belle, on n'hésitera pas à faire marche arrière. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre du Québec, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Faits saillants :

- En date du mardi 19 mai 2020, à 18 h, il y avait au Québec 44 775 cas confirmés de personnes atteintes de la COVID-19, une augmentation de 578.
- 1 516 personnes étaient hospitalisées, dont 183 aux soins intensifs.
- 12 822 personnes initialement atteintes sont par ailleurs guéries de la COVID-19, une augmentation de 325 par rapport au dernier bilan.
- Le bilan des décès s'élève à 3 718 au Québec, une augmentation de 71 par rapport au dernier bilan.

Liens connexes :

- Pour en savoir davantage sur le coronavirus, la population est invitée à consulter le site [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Pour plus d'information



Gouvernement du Québec

www.gouv.qc.ca